

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à vingt heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 25 Janvier 2022.

Etaient présents : Mesdames BEAUGNON, GUIRLINGER, RIGGI et Messieurs RITZ, LOMBARD, VALENCE, TONIOLO, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était excusé : Monsieur CORZANI

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 4 Janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

2022.BC.003 - CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE « FOURNITURE, IMPRESSION ET LIVRAISON DE SUPPORTS DE COMMUNICATION »

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** de constituer un groupement de commande pour la fourniture, l'impression et la livraison de supports de communication qui se décomposera ainsi :

- Lot 1 : Magazines et autres supports de communication print (affiches, dépliants, cartes de vœux, enveloppes...);
- Lot 2 : Grands formats (roll up, kakemono, bâches, matériel d'exposition ;
- Lot 3 : Objets publicitaires (stylos, clés USB, gobelets...).

-- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

2022.BC.004 - CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE « LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS »

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

-- **Décide** de constituer un groupement de commande pour la location et la maintenance de photocopieurs.

-- **Autorise** le Président à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

2022.BC.005 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CHAUSSEA POUR LA MISE A DISPOSITION DE PLACES DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL D'OLC

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à la majorité avec 14 voix « pour » et 1 abstention (Jean-Claude MAFFEI) :

-- **Autorise** le Président à signer la convention avec l'entreprise Chaussea pour l'année 2022, ainsi que tous éventuels avenants.

Cette convention concerne la réservation de 2 places pour des enfants qui sont déjà inscrits dans les structures multi accueil du territoire.

L'entreprise financera ce service par le versement d'une somme de 8 460 € à OLC.

Les salariés de l'entreprise pourront également bénéficier des tarifs OLC pour des inscriptions en ALSH quel que soit leurs communes de résidence.

2022.BC.006 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT EN VUE D'UN STAGE PRATIQUE « FORMATION D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHEQUE 2021/2022 » (ABF)

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le budget de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;

- **Vu** la délibération n°2020.CC.021 portant délégations générales au Bureau Communautaire ;

Considérant que dans le cadre d'une action de formation d'un agent de la médiathèque Les Forges, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences a recours aux services de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), qu'afin de compléter cette formation, l'agent doit effectuer un ou plusieurs stages pratiques auprès d'employeurs en charge de services de médiathèques ou bibliothèques, qu'afin d'encadrer ces stages pratiques, des conventions de stage pratique doivent être signées entre l'ABF, l'organisme d'accueil, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences et l'agent stagiaire, qu'il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le Président à signer lesdites conventions ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes à passer des conventions de stages pratiques dans le cadre de l'action de formation précitée ;

-- **Précise** que le premier stage pratique se fera dans les conditions prévues par la convention jointe en annexe de la présente délibération ;

-- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

AUBOUE, le 2 février 2022

Le Président,
Luc RITZ

